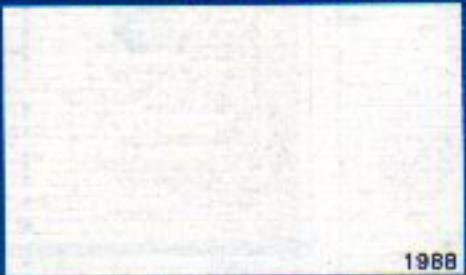


 PEUGEOT



 PEUGEOT

405



CONÇUE ET FABRIQUEE POUR RESISTER ET DURER

Dernière née des Peugeot, la 405 bénéficie de toute l'expérience de la marque et de ses ultimes enseignements dans la conception et la fabrication d'un bien d'équipement réunissant toutes les qualités souhaitables de robustesse et de durabilité.

SOCHAUX, LA PRODUCTION POUR L'AN 2000

Usine-mère de Peugeot, symbole de la tradition, Sochaux poursuit pour l'arrivée de la 405, une mutation industrielle complète qui fait d'elle, d'ores et déjà, un des centres de production automobiles les plus sophistiqués d'Europe.

Ainsi, la fabrication de la 405 s'effectue-t-elle :
- au niveau des pièces de fonderie, suivant le tout dernier procédé de moulage dit "à mousse perdue" qui donne immédiatement une grande précision de forme aux pièces mécaniques ;
- au niveau des pièces de filière, dans un atelier entièrement robotisé qui optimise les opérations d'assemblage et de montage (par soudure, collage et vissage) des pièces constituant la caisse d'un véhicule ;
- au niveau des chaînes de montage, suivant la tech-

nique de conception par "sous-ensembles", qui garantit précision, solidité d'ensemble et facilité d'entretien par la mise en place, en un seul bloc, de toute la face avant du véhicule et de la totalité tableau/planche de bord.



PROTECTION ANTI-CORROSION ACCRUE

La 405 est la première Peugeot dont 65 % des tôles utilisées pour la fabrication sont préprotégées contre la corrosion. Toutes les tôles extérieures sont galvanisées sur les 2 faces. La mise en peinture comporte l'application d'un apprêt spécifique anti-gravillonnage sur bas de portes, ailes, capot, en plus de l'apprêt normal. Ce système est renforcé par l'application de PVC sous laque en bas de portes et par la pose de films adhésifs anti-gravillonnage. Les passages de roues sont équipés de protections en plastique entre l'aile et sa doublure.

Toutes ces mesures s'ajoutent, sur la 405, aux techniques générales qui protègent déjà efficacement et durablement les autres Peugeot.



SÉCURITÉS ACTIVE ET PASSIVE RENFORCÉES

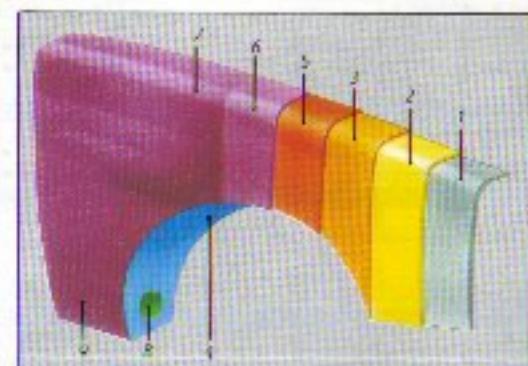
La sécurité active comprend tout ce qui permet une maîtrise optimale du véhicule. A ce titre, l'exemplaire tenu de route de la 405 est le premier élément de sauvegarde. Tout aussi important : les performances du freinage sont parfaitement adaptées à celles des différentes motorisations avec 2 ou 4 freins à disque et le renfort du système ABS, selon les puissances. Dispositif complété au tableau de bord par les témoins de niveau mini du liquide de freins, d'usure des plaquettes et de l'ABS, suivant les modèles. Mais, en plus de ces atouts majeurs, le niveau remarquable de visibilité et d'équipement de conduite de la 405, participe lui aussi, activement, à votre sécurité.

La sécurité passive est l'ensemble des moyens développés pour diminuer les conséquences d'un éventuel accident. Dans ce cadre, les parties avant et arrière de la structure sont conçues pour absorber les chocs par déformation progressive. Mais l'habitacle de la 405 a été rendu 2 fois plus rigide que celui de certaines grosses voitures actuelles, notamment par collage

d'une maintenance aussi allégée dans ses obligations que dans ses coûts ;

- une visite de garance entre 1500 et 2500 km, sans opération d'atelier,
- un passage d'entretien tous les 20 000 km, seulement.

L'obtention d'une telle périodicité est due à tous les



progrès techniques et aux nombreux équipements de contrôle dont bénéficient les nouvelles Peugeot :

- l'allumage électronique, les bougies haute durée, la batterie sans entretien,
- les témoins de température et de niveau du liquide de refroidissement, d'usure des plaquettes et de niveau mini du liquide de freins, de température d'huile, etc., suivant les modèles.



du pare-brise et de la lunette arrière. Il constitue un véritable espace de survie. Bien d'autres éléments concourent à votre protection : volant monté sur colonne déformable à absorption d'énergie ; pare-brise feuilleté ; réservoir de carburant en polyéthylène, placé dans une zone protégée ; pare-chocs en résine de polyester armé de fibre de verre à pouvoir absorbant des petits heurts de la circulation urbaine.

MAINTENANCE ALLÉGÉE

Parce qu'on l'a voulue comme un nouvel exemple de robustesse, de fiabilité et d'économie, la 405 se contente

■ **LES TÔLES PRÉPROTÉGÉES** : les tôles électrocinquées ou galvanisées peuvent représenter jusqu'à plus de 40 % du poids de la caisse de chaque PEUGEOT. Les joints d'assemblage des éléments de structure sont ainsi efficacement protégés contre la corrosion. De plus, la quasi-totalité des jointures de fil de sous-basculement est protégée par une peinture soustable au zinc et l'assemblage des panneaux mobiles s'effectue par collage et soudage. (1)

■ **LA PHOSPHATATION** : la caisse est dégraissée et phosphatée avant peinture pour favoriser l'accrochage du film de résine pendant le bain de cataphoresis. (2)

■ **LE BAIN DE CADIPHORESE** : plongée dans un bain de zinc Epoxy, la caisse est recouverte d'un film anticorrosion. Les corps creux sont dégagés pour permettre la mise en peinture parfaite des surfaces intérieures. (3)

■ **LES JOINTS D'ETANCHÉITÉ** : les cordons de masse passent sur les jonctions entre tôles au moyen d'une pinceau maximum.

■ **LE REVÊTEMENT ANTIGRAVILLONNAGE** : le bas de caisse, les passages de roue et une partie du plancher sont protégés par une application de PVC. (4)

■ **CAPRYST** : une couche d'apprêt spécial améliore la résistance antigraillonnage de la laque. (5)

■ **LA LAQUE** : cette peinture spéciale direct à la caisse au four. Elle entraîne la mise d'une couche au pouvoir gommant très élevé. (6)

■ **LE VERNIS INCRYKAN** : appliqué sur les feuilles métalliques et sur le zinc, il donne une plus grande tenacité et renforce la protection de la peinture de la partie de fond contre les agents agressifs extérieurs. (7)

■ **LA CIRE** : imperméabilise la peinture dans les coins creux (longerons, travers, caissons de portes...), elle protège les parois intérieures et, enfin, l'isole entre les tôles, empêche les déflagrations de la caisse. (8)

■ **LA CIRE EPUISSANTE** : projeté sur le sous-basculement, le revêtement de caisse et de piétement contient des minéraux de corrosion contre les infiltrations d'eau et d'humidité vers l'intérieur des corps creux. (9)

MOTEURS 1360 cm³ - P.A.6
1580 cm³ - P.A.7

Grand large comme GL, parce que vous entrez de plain-pied dans une nouvelle conception de l'espace, de la technique et de l'agrément : celle qui ouvre les horizons les plus lointains dans les conditions les plus proches de vos désirs d'automobilistes.

A vous la bonne visibilité par tous les temps avec la lunette arrière chauffante et dégivrante, l'essuie-vitre à 2 vitesses, le lave-vitre électrique, le rétroviseur extérieur réglable de l'intérieur, les projecteurs à iodé, les 4 feux de recul et de brouillard.

A vous le contrôle total du véhicule avec un tableau de bord à combiné 4 cadans, avec un



totalisateur journalier, une montre à quartz et aiguilles et tout un alignement de témoins, dont ceux d'usure des plaquettes de freins et d'alerte centralisée.

GL connaît générosité du lion dans l'exceptionnel niveau d'équipement et de confort.

A vous les sièges dans des draps de qualité, les accoudoirs à chaque porte, la moquette jusque dans le coffre, les cendriers avec éclairage, le prééquipement radio.

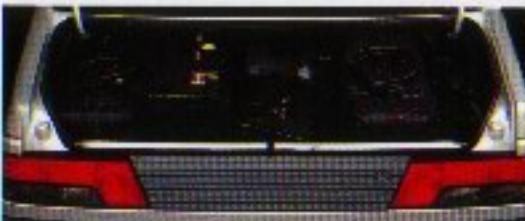
Les 405 GL vous offrent le choix entre 2 motorisations : 1360 ou 1580 cm³ - P.A. 6 ou 7 - 47 ou 68 kW (65 ou 92 ch DIN) - 4 ou 5 vitesses - 160 ou 177 km/h sur circuit - 5,5 ou 5,6 l à 90 km/h - 7,2 ou 7,1 l à 120 km/h.*

*Autres consommations en litres au présent catalogue.

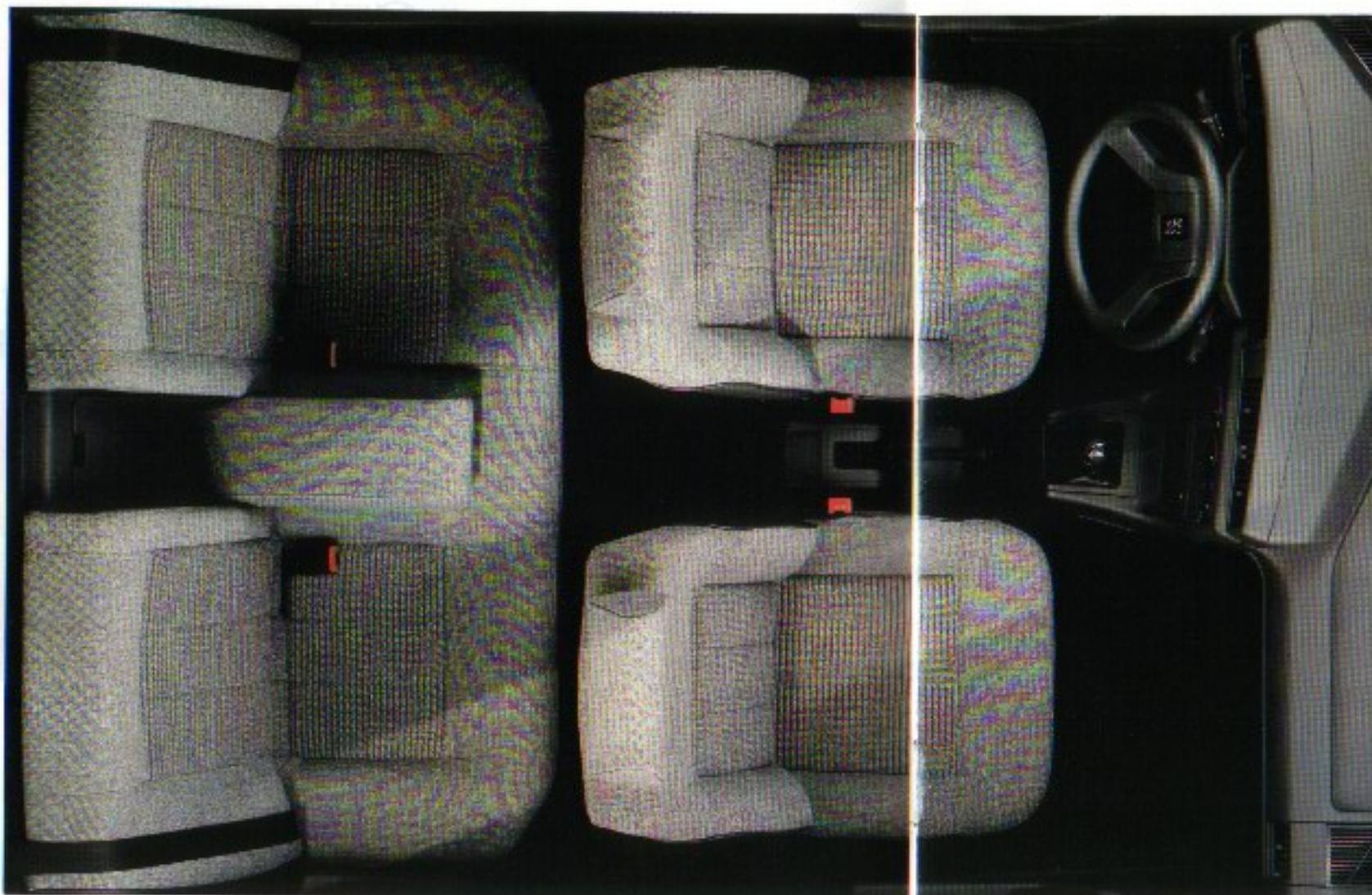
1. Régulateur de hauteur de la colonne de direction et du volant.
2. Point d'ancrage de la ceinture réglable en hauteur.



Commercialisation de la 405 GL 1360 cm³ : courant 2^e semestre 1987.



MOTEURS 1580 cm³ - P.A.7
1905 cm³ - P.A.7 ou 9
1905 cm³ INJECTION - P.A.9



Option jante alliage.



Enfin, la GR vous propose le 1580 cm³ carburateur double corps, servi par une boîte manuelle 5 vitesses, comme toutes les autres motorisations GR.

GR comme guide du raffinement. La GR vous offre un équipement de conduite augmenté d'un compte-tours, d'une intermittence d'essuie-vitre et d'une montre à affichage numérique. Un équipement de confort qui s'agrémenté d'un réglage Lombaire du siège conducteur, d'un accoudoir central de banquette arrière qui découvre une "trappe à skis" ou à objets longs, communiquant avec le coffre et d'un prééquipement radio niveau B.

*Sur circuit dans les 2 cas.

MOTEURS 1580 cm³ - P.A.7
1905 cm³ - P.A.9
1905 cm³ INJECTION P.A.9



Signe de reconnaissance comme SR. Premières satisfactions pour un automobiliste pas comme les autres : déverrouiller à distance les portes de son véhicule et allumer l'éclairage intérieur du même coup de pouce. Savoir qu'en partant, le même geste verrouillera les portes, le coffre, et la trappe de carburant, alors qu'une alarme sonore prévient si les feux sont restés allumés.

SR comme style raffiné d'un intérieur tendu de velours rayé et garni de moquette jusque sur la tablette arrière et sur les côtés de la longue console centrale. Rien ne manque au confort : réglage d'assise du siège conducteur, réglage d'inclinaison



son des appuis-tête avant, aumônières dans dossier de sièges, boîte à gants avec éclairage et fermeture à clé, prééquipement radio niveau C avec faisceaux de raccordement pour 4 haut-parleurs et 2 "tweeters".

Rien ne manque aux commodités de conduite : direction assistée de série sur SR Injection, rhéostat d'éclairage du combiné, lève-vitres avant électrique et assiette des projecteurs réglable de l'intérieur (sur SRI), viennent en sophistication d'un équipement déjà ultra-complet.

Il ne vous reste plus qu'à hésiter entre les qualités et performances respectives des 3 motorisations proposées.



1. Option réfrigération/air conditionné.
2. Commande à distance à infra-rouge.



Projecteurs antibrouillard incorporés dans le spoiler avant à la couleur de la carrosserie; aileron sur capot de coffre, moulures de bas de caisse avec élargisseurs d'ailes, déflecteur de jupe arrière, avec la MI 16 la ligne 405 se sublime.

Plantée sur ses larges pneus taille basse à jantes en alliage léger, prête à bondir, c'est la bête de race.

Feulements irrésistibles des 160 ch (116 kW), 405 oblige avec ce qui se fait de plus performant aujourd'hui en technologie motoriste. Une fantastique montée en puissance, d'un seul trait, d'un seul souffle. L'impression inégalable de la force pure, infinie : 8,6 secondes pour atteindre les 100 km/h. 16 secondes pour parcourir les 400 m;



29,5 pour le kilomètre départ arrêté. 220 km/h sur circuit. Des chiffres qui classent et qui surclassent.

Instrument du pouvoir, le tableau de bord présente un combiné à 5 cadans avec éclairage par transparence et rhéostat d'intensité. Il n'y manque ni thermomètre d'huile, ni témoin du système d'antiblocage des roues. Tout s'y surveille, sans exception. Tout s'y commande avec précision.

Peugeot 405 MI 16. Elle fait beaucoup plus que de redonner le plaisir de conduire. Elle change la route d'époque et de dimension avec un talent fou !



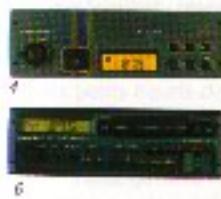
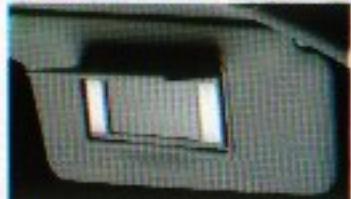
Option lave-projecteurs haute précision.



Commercialisation de la 405 MI 16, courant 2^e trimestre 1987.



Intérieur cuir en option sur modèles SR et MI 16 (soit option offerte en fin de catalogue). Commercialisation courant 2^e trimestre 1987.



6

7

- 1. Tapis coussin à commande électrique en option sur modèles GR, SR et MI 16.
- 2. Miroir de pare-brise rétractable avec éclairage sur MI 16.
- 3. Réfrigérateur/ar condicionneur en option sur modèles SR et MI 16.
- 4. GRUNDIG WR 381 FM stéréo - Affichage digital.
- 5. CLAIBOURN WR 381 radio 87-FM stéréo - Affichage digital - 2 x 10 W - 16 mémoires.
- 6. BLAUPUNKT Melrose, radio K7 - FM stéréo - Affichage digital - Autoreverse - 15 mémoires - 2 x 7 W.
- 7. PROVERE RR 2080 S radio K7 - FM stéréo - Affichage digital - Autoreverse - 16 Gravure rapide séparée - 4 x 7 W - 29 mémoires.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES 1988

Moteur	406.01	406.01	406.08	406.08	406.08	406.08
Puissance administrative	6	7	7	8	7	8
Cylindrée (cm³)	1360	1580	1580	1405	1405	1405
Nombre de cylindres	4	4	4	4	4	4
Utilisation sur route à court ou longue distance	●	●	●	●	●	●
Allonge/coupe (en mm)	15 x 72	16 x 72	16 x 72	16 x 88	16 x 88	16 x 88
Puissance maxi à tr/min	■ Norme CEI (kW)	47,5 kW	60,6 kW	60,6 kW	51,6 kW	50,5 kW
	■ Norme DIN (ch)	65 x 5400	92 x 6000	92 x 6000	110 x 6000	110 x 6000
Couple maxi à tr/min	■ Norme CEI (Nm)	11,1 x 3000	13,3 x 2600	13,3 x 2600	16,5 x 3000	17,0 x 3500
	■ Norme DIN (Nm)	11,5 x 3000	13,2 x 2600	13,2 x 2600	16,5 x 3000	17,0 x 4000
Alimentation	■ carburetor	Single corps	Double corps	Double corps	Double corps	Double corps
	■ injection hydraulique (Bosch) T.I.					
	■ injection hydraulique (Bosch) MI 4.70					
Taux de compression	9,3/1	9,3/1	9,3/1	9,3/1	9,3/1	9,3/1
Dépositif d'huile à bord	● manuel					
	● automatique					
Allumage	■ électronique	●	●	●	●	●
	■ électromagnétique					
Transmission						
Ratio de vitesses normale	■ 4 rapports avec synchronisation	●				
	■ 5 rapports avec synchronisation					
Entraînement à sec avec bâche de débrayage à billes	●	●	●	●	●	●
Direction	A chenilles et roues	●	●	●	●	●
Assiette	O	O	O	O	O	O
Nombre de vitesses avant de basculement						
	■ avant	1,12	1,11	1,11	1,11	1,11
	■ arrière	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14
Nombre de freins/tirets (en total)	550	550	550	550	550	550
Suspension						
Avant	Arches indépendantes, ressorts hélicoïdaux, fourche télescopique, amortisseurs hydroélastiques, télescopique à double effet					
Arrière	Arches indépendantes, bras de tirant, fourche télescopique, fourche télescopique, et amortisseur hydroélastique, télescopique à double effet					
Freins						
Avant	■ à disque à étrier flottant	●	●	●	●	●
	■ à disque avec étrier fixe					
Arrière	■ à tambour	●	●	●	●	●
	■ à disque					
Empêcher embûche de train ARS						
Équipement électrique						
Générateur électrique (kW) (alternateur) (standard)	700 W	750 W	750 W	750 W	750 W	750 W
Batterie	12 V/29 Ah	12 V/35 Ah	12 V/35 Ah	12 V/35 Ah	12 V/35 Ah	12 V/35 Ah
Accessoires (en option)						
Lampe halogène tout	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95	5,95
Largeur hors tout	1,714	1,714	1,714	1,714	1,714	1,714
Emballage tout	2,654	2,654	2,654	2,654	2,654	2,654
Véhicule						
	■ tout	1,450	1,450	1,450	1,450	1,450
	■ arrière	1,435	1,435	1,435	1,435	1,435
Hauteur hors tout	1,406	1,406	1,406	1,406	1,406	1,406
Longueur ext. toutes	■ tout	1,440	1,440	1,440	1,440	1,440
	■ arrière	1,420	1,420	1,420	1,420	1,420
Nombre de places	5	5	5	5	5	5
Peinture (en kilogrammes)						
En ordre de marche	972	1,020	1,020	1,020	1,020	1,040
Total autorisé en charge	1,930	1,930	1,930	1,930	1,930	1,950
Charge remorque, remorque fermée	900	1,200	1,200	1,200	1,200	1,200
Total rouvert autorisé	2,930	2,700	2,700	2,700	2,700	2,750
Capacité de charge						
Réserve de carburant	70	70	70	70	70	70
Coupe d'huile intérieur	7,5	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Volume total du réservoir (dm³) (90)	410	410	410	410	410	410
Performances						
Coefficient de traînée aérodynamique (Cx)	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21	0,21
vitesss maximale en km/h (en circuit)	160	177	180	190	188	200
Accélération 1er secondes (+ de 0 à 100 km/h)	14,5	11,6	11,4	10,7	10,5	9,7
	■ 400 m départ arrêté	14,6	11,8	12,2	12,2	12,2
	■ 1000 m départ arrêté	37,0	31,5	31,4	31,6	31,0
Pneumatiques (dimensions utilisées)	185/70 R14H	185/70 R14H	185/70 R14H	185/70 R14H	185/70 R14H	185/70 R14H
Consommation (en litres aux 100 km)						
	■ 80 km/h en vitesse plafonnée	5,5	5,6	5,5	5,5	5,5
	■ 120 km/h en vitesse plafonnée	7,2	7,1	6,9	7,5	7,0
	en périodes de forte charge	8,3	8,0	8,0	9,5	10,4

● équipement de base ○ option 405 12, 1360 cm³, 1405 kW (18), commercialisation dans le courant de l'automne 1987.

EQUIPEMENTS ET OPTIONS 1988

405 SR	405 SR	405 SR	405 SR 10
7	9	9	10
150	195	195	195
4	4	4	4
●	●	●	67
88 x 72	88 x 88	88 x 88	88 x 88
68 x 6000	88 x 6000	90 x 5500	106 x 6500
50 x 5000	110 x 6000	125 x 5500	150 x 6500
13,2 x 7000	16,0 x 3000	17,0 x 4500	17,2 x 5000
13,7 x 7500	16,5 x 3000	17,5 x 4500	18,4 x 5000
Double corps	Double corps		
		●	
885/1	9,3/1	9,3/1	10,4/1
●	●	●	
●	●	●	
●	●	●	
●	●	●	
●	●	●	
3,13	3,11	3,11	3,11
4,14	4,14		
550	550	550	550
●	●	●	
●	●	●	
●	●	●	
●	●	●	
291 W	270 W	250 W	1250 W
12,6700 Ah	12,6700 Ah	12,6700 Ah	12,6700 Ah
4,408	4,408	4,408	4,408
1,714	1,714	1,714	1,716
2,669	2,669	2,669	2,669
1,450	1,450	1,450	1,450
1,436	1,436	1,436	1,436
1,406	1,406	1,406	1,406
1,440	1,440	1,440	1,440
1,420	1,420	1,420	1,420
5	5	5	5
1,020	1,020	1,040	1,110
1,200	1,200	1,200	1,200
1,200	1,200	1,200	1,000
2,700	2,700	2,750	2,650
70	70	70	70
5,0	5,0	5,0	5,1
4,70	4,70	4,70	4,70
0,21	0,21	0,31	0,30
180	190	200	220
11,6	10,2	9,7	8,6
17,8	17,2	16,8	16,0
33,4	31,8	31,0	29,5
165/70 R14	165/65 R14	165/65 R14	165/65 R14
5,5	5,6	5,6	5,5
6,9	7,5	7,6	8,0
9,0	9,5	10,4	11,3
● équipement de base ○ option 405 12, 1360 cm³, 1405 kW (18), commercialisation dans le courant de l'automne 1987.			

● équipement de base ○ option ■ option supplémentaire ▲ option supplémentaire / option supplémentaire obligatoire avec option supplémentaire * option supplémentaire demandée au deuxième trimestre 1987. Dans la gamme régionale, toutes les options sont obligatoires dans les deux dernières années. Les options supplémentaires peuvent être combinées entre elles. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de limite de temps pour l'utilisation des options supplémentaires. Les options supplémentaires peuvent être combinées avec les options obligatoires et les options supplémentaires demandées au deuxième trimestre 1987. De plus, la 405, dans la gamme régionale, n'a pas de